

# DÉPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

## Mairie de Corbières en Provence

### Arrêté Municipal Provisoire

**N°57/2025**

Objet : Permis de stationnement pour un déménagement 21 Rue des Gabians Corbières en Provence ;

**Nous, Maire de Corbières en Provence,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, 2213-1 ;

**VU** le Code de la Voirie Routière,

**VU** le Code de la Route, notamment les articles L411-1, R417-9 et suivants,

**VU** la demande en date du 04 Decembre2025 par l'entreprise H déménagement pour le compte de Madame Matenot Sylvie qui souhaite occuper temporairement le domaine public le 06 Janvier 2026 à Corbières en Provence en vue de son déménagement.

**Considérant** : qu'il importe de prendre les mesures nécessaires afin de préserver la sécurité des usagers de la voie publique,

#### **- A R R È T É -**

**Article 1** : L'entreprise H déménagement est autorisé à faire stationner un véhicule de déménagement sur la voie publique immatriculé HF-185-CR face aux N°21 Rue des Gabians le 06 Janvier 2026 de 7h30 à 12h00 dans la Commune de Corbières en Provence.

**Article 2** : L'entreprise H déménagement occupera temporairement face au numéro 21 Rue des Gabians le domaine public routier, la circulation des piétons sera obligatoirement maintenue ;

**Article 3** : La signalisation de position pour signaler le déménagement sera à la charge et mis en place par l'entreprise H déménagement << Cône de Lubeck, Arrêté Municipal, etc. >> ;

**Article 4** : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans le délai de deux mois, à compter de sa notification.

**Article 5** : La Gendarmerie de Manosque, La Police Municipale de Corbières en Provence, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé : [contact@h-demenagement.fr](mailto:contact@h-demenagement.fr); [smatenot@live.fr](mailto:smatenot@live.fr)

Fait à Corbières en Provence, le 08 Décembre 2025

